



Syndicat
de la Dièze

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT DE LA DIEGE

Envoyé en préfecture le 25/07/2022

Reçu en préfecture le 25/07/2022

Affiché le

ID : 019-200078947-20220701-2022_01_07_06-DE

L'an deux mille vingt-deux, le premier juillet à 9h30, les Membres du Bureau du Syndicat se sont réunis, en session ordinaire, à la salle des fêtes à LAMAZIERE HAUTE, sous la Présidence de M. Pierre CHEVALIER

PRESENTS : M. BERTRANDY Pierre, M. BRUGERE Philippe, M. CHEVALIER Pierre, Mme COULAUD Danielle, M. COUTAUD Pierre, M. GUITARD Jean-Pierre, M. MICHON Jean-François, M. ROCHE Philippe, M. URBAIN Jean-Yves

ABSENT : M. GUILLAUME Serge

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MICHON Jean-François

Date de convocation : 07/06/22

| | | | | |
|--------------------------|--------------|-------------|----------|------------|
| Membres en exercice : 10 | Présents : 9 | Votants : 9 | Pour : 9 | Contre : 0 |
|--------------------------|--------------|-------------|----------|------------|

| | |
|-------------------|---------------|
| Référence DIEGE : | 2022-01-07-06 |
|-------------------|---------------|

| | |
|---------|---|
| Objet : | Actualisation du bordereau « Prêt de matériel et prestations diverses » |
|---------|---|

Vu la délibération n°2016-B-09-12-05 en date du 9 décembre 2016 décidant d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2017 le nouveau bordereau « Prêt de matériel et prestations diverses » en remplacement des délibérations existantes avec intégration de nouvelles prestations complémentaires ;

Vu la délibération n°2017-B-15-12-09 en date du 15 décembre 2017 décidant de reconduire, à compter du 1^{er} janvier 2018, le bordereau « Prêt de matériel et prestations diverses » en vigueur pour l'année 2017 ;

Considérant que, depuis de nombreuses années, le matériel du Syndicat de la DIEGE est emprunté régulièrement par des collectivités adhérentes, non-adhérentes, associations, comités des fêtes, voire de privés ;

Considérant que le bordereau « Prêt de matériel et prestations diverses », en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017, permet de facturer le prêt de matériel et les interventions pouvant en découler ;

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau :

1. Décident d'actualiser le Bordereau « Prêt de matériel et prestations diverses » à compter du 1^{er} juillet 2022.

Fait et délibéré à LAMAZIERE HAUTE,
Le 01/07/2022
Le Président du Syndicat,
Pierre CHEVALIER

